

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de membres | |
|--|----|
| Art L2121-2 code des collectivités territoriales : | 35 |

PERSONNEL COMMUNAL

**RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL
SUR LE POSTE DE CHARGÉ DE
MISSION "EMPLOI ET INSERTION"**

Délibération : 11.2015.077

Transmis en préfecture le :

9 novembre 2015

Séance du : 3 novembre 2015

Compte-rendu affiché le 10 novembre 2015

Date de convocation
du Conseil Municipal : 28 octobre 2015

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume
COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,
Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du
point 2), François VURPAS, Marie-Paule GAY,
Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe
MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY,
Serge BALTER, Bernard GUEDON, Stéphanie
PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan
CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-
PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Bernadette VIVES-MALATRAIT, Olivier BROSSEAU,
Anne-Marie JANAS, Aurélien CALLIGARO

Pouvoirs :

Bernadette VIVES-MALATRAIT à Isabelle
PICHERIT, Olivier BROSSEAU à Guillaume
COUALLIER, Anne-Marie JANAS à Serge BALTER,
Aurélien CALLIGARO à Jean-Philippe LACROIX

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER

Au vu du contexte économique, l'emploi est un secteur prioritaire qui dès l'année 2011 a fait l'objet d'un engagement municipal encore plus marqué dans le domaine de l'accompagnement à l'emploi.

Cet engagement s'est concrétisé par le recrutement au sein de la commune d'un référent pour les différents partenaires emploi.

Dans le cadre de l'organigramme des services de la commune et afin d'assurer la mission d'accompagnement des entreprises et des acteurs de l'emploi et de l'insertion, du service développement économique et cohésion sociale du territoire, le poste de chargé de mission, poste directement rattaché au responsable du développement économique et cohésion sociale du territoire est ouvert.

Ce poste relève d'un niveau de cadre d'emploi de catégorie A, compte tenu des missions dévolues :

- la ville de Saint-Genis-Laval recherche un homme ou une femme pour animer un projet économique de territoire en organisant et mettant en œuvre sur un mode partenarial, la promotion de l'offre de service de la collectivité et des acteurs locaux tant en direction des entreprises que sur la thématique de l'emploi et de l'insertion :
 - o pour collecter et organiser le traitement d'informations visant à développer des fonctions d'observation et d'anticipation;
 - o pour commander ou conduire des études dans différents champs d'intervention dans le but d'aider à la définition des politiques publiques et des orientations stratégiques de la collectivité;
 - o pour accompagner les partenaires économiques et associatifs dans le cadre de dispositifs ou événements contribuant à favoriser l'emploi.

L'agent exercera ses missions principales :

Au titre de l'accompagnement entreprises

En contact direct avec les entreprises et les services de la Métropole de Lyon, il sera chargé de :

- accompagner et suivre les demandes des entreprises (locaux, travaux);
- travailler avec les partenaires sur la requalification des zones d'activités et des zones industrielles;
- élaborer des propositions en matière de dispositifs d'accueil et d'aide aux entreprises sur la dimension « offre de service »;
- participer, développer et animer des partenariats économiques et institutionnels ainsi que des réseaux professionnels;
- suivre le développement économique en lien avec le développeur de la Métropole de Lyon;
- réaliser la veille territoriale et sectorielle du milieu socio-économique;
- apporter son expertise auprès des élus en matière de développement économique;
- participer et développer les actions collectives destinées à améliorer la compétitivité des entreprises.

Au titre de l'accompagnement emploi - insertion

Interlocuteur de l'ensemble des partenaires de l'emploi, privés- institutionnels ou associatifs, sa mission est de rapprocher l'offre et la demande d'emploi.

Dans ce cadre, il sera chargé de :

- consolider et développer les partenariats et réseaux (professionnels et institutionnels);
- mettre en œuvre, participer et proposer des événements emploi/insertion en lien avec les acteurs économiques et institutionnels : chrono des commerciaux, matinales des métiers, jobs d'été, stages d'entreprise ...
- mettre en œuvre et suivre les clauses d'insertion dans les marchés publics;
- suivre le marché de mise à disposition (heures d'insertion);
- renforcer le maillage territorial entre les différents partenaires de l'emploi afin de fluidifier les parcours des bénéficiaires et de partager l'offre d'emploi et les problématiques.

Ce poste requiert des connaissances spécifiques en matière de connaissance et analyse du domaine économique, de connaissance des collectivités territoriales, des entreprises et des institutions économiques et technologiques. Le titulaire du poste doit en outre posséder un diplôme de l'enseignement supérieur dans les domaines des sciences économiques ou du développement territorial, une aptitude à la conduite de projets transversaux, une grande aptitude relationnelle et de négociation et être force de propositions.

Afin de mener à bien ce recrutement, la vacance d'emploi a été déclarée au centre de gestion du Rhône le 22 septembre 2015 et l'annonce a également été publiée le même jour sur le site de la bourse à l'emploi du centre de gestion et le site internet de la ville.

Onze candidatures ont été reçues, dont neuf émanant de non-titulaires et deux d'agents titulaires (dont un rédacteur principal 1^{ère} classe, lauréat du concours d'attaché et un attaché). Après étude des candidatures et contact avec les candidats, il s'avère que parmi les agents titulaires, le rédacteur est responsable d'un secteur dans une Direction de l'Éducation et n'a pas d'expérience probante dans le domaine de l'action économique et de l'emploi; l'attaché titulaire est chef de projet avec une spécialité plus accrue sur le champ de l'insertion et peu probante sur le volet « accompagnement des entreprises ».

En effet, notre collectivité souhaite développer l'accompagnement des entreprises afin de favoriser l'emploi en rapprochant l'offre de la demande.

La seule candidature adaptée au poste s'avère être celle d'un agent non-titulaire, exerçant et ayant exercé des fonctions similaires dans une collectivité depuis trois ans et dans le secteur privé pendant deux ans.

Cette personne bénéficie d'une large expérience spécialisée correspondant parfaitement au profil recherché. Elle dispose en outre d'une formation de haut niveau tout à fait en lien avec le poste vacant (licence pro commerce spécialité approche interculturelle des marchés internationaux et master en droit, économie gestion - mention "science politique, relations internationales").

En dépit des démarches que la Collectivité a entrepris pour obtenir un maximum de candidatures statutaires, il s'avère que la Ville n'a pu recruter un agent titulaire.

Aussi, afin de ne pas pénaliser le bon fonctionnement du service développement économique et cohésion sociale du territoire, et de permettre à la Collectivité de répondre aux besoins émanant de son organigramme, il convient de pourvoir le poste par un agent non-titulaire.

Aussi, compte tenu des missions confiées à ce cadre et des difficultés de recrutement, il ne peut être envisagé de s'exposer à une mobilité annuelle.

Pour des raisons de continuité de service, il convient de maintenir une certaine stabilité sur ce poste et de conclure le contrat pour une durée de trois ans.

Au regard des missions spécifiques d'accompagnement des partenaires économiques et de référent emploi de la commune pour les différents partenaires emploi, il convient d'ouvrir ce poste sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux.

En raison du niveau d'expérience (chargé de mission "accompagnement économique et emploi depuis un an et consultant en développement économique, politiques publiques et innovation pendant deux ans) et de formation du candidat (master en droit, économie et gestion), la rémunération est à fixer sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DIRE** que, compte tenu des appels et recherches à candidatures statutaires infructueux et de la nécessité de le pourvoir dans un délai raisonnable, le poste de chargé de mission "accompagnement entreprises, emploi, insertion" sera pourvu par un agent contractuel au titre du 2° de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de trois ans;

- **FIXER** le niveau de rémunération, compte tenu de l'expérience et du profil du candidat, en référence à l'échelle indiciaire des attachés;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes à venir en application de la présente délibération;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune (chapitre 012).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.